

Arrêté n°2023-CCAR-SU-05

Portant modification de l'arrêté Arrêté n°2023-CCAR-SU-04 du 4 avril 2023 fixant la composition du Comité Consultatif d'allocation des ressources, section relative aux activités d'urgences d'Occitanie

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, L. 162-22-6-2, L. 162-22-8-2 articles R. 162-29 et R. 162-29- ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 64 ;
- Vu** la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, notamment son article 51 ;
- Vu** le décret en date du 20 avril 2022 portant nomination de M. Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Occitanie ;
- Vu** le décret n° 2021-2016 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;
- Vu** l'Arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-CCAR-SU-01 fixant la composition du Comité consultatif d'allocation des ressources section relative aux activités d'urgence d'Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-CCAR-SU-02 fixant la composition du Comité consultatif d'allocation des ressources section relative aux activités d'urgence d'Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-CCAR-SU-03 fixant la composition du Comité consultatif d'allocation des ressources section relative aux activités d'urgence d'Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n° 2023-CCAR-SU-04 fixant la composition du Comité consultatif d'allocation des ressources section relative aux activités d'urgence d'Occitanie ;
- Considérant** les propositions de nomination de la Fédération Hospitalière de France en date du 26/10/2023 ;
- Considérant** les propositions de nomination de la Fédération de l'Hospitalisation Privée en date du 11/09/2023 ;
- Considérant** les propositions de nomination de la Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne en date du 07/07/2021 ;
- Considérant** les propositions de nomination de SAMU Urgence de France en date du 10/10/2023 ;
- Considérant** les propositions de nomination de l'Association des Médecins Urgentistes de France en date du 27/07/2021 ;
- Considérant** les propositions de nomination du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée en date du 12/07/2021 ;

Considérant les propositions de nomination de France Assos Santé pour l'Association d'usagers et des familles spécialisée dans le domaine d'activités désignés en date du 04/08/2021 ;

Considérant les propositions de nomination des suppléants de la Fédération Hospitalière de France, de la Fédération de l'Hospitalisation Privée, de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne, de SAMU Urgence de France, de l'Association des Médecins Urgentistes de France, du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée et de France Assos Santé ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 3 de l'arrêté mentionné est modifié comme suit :

3a) Six représentants de la Fédération Hospitalière de France :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Vanina DUWOYE , <i>Directrice des Affaires Financières du CHU de Montpellier</i>	Mme Amandine PAPIN , <i>Directrice des Hôpitaux du Bassin de Thau</i>
Mme Laetitia JEHANNO , <i>Secrétaire Générale du CHU de Toulouse</i>	M. Vincent BRAILLON , <i>Directeur des Affaires Financières au CHU de Nîmes</i>
M. Philippe PERIDONT , <i>Directeur du CHIC du Pays d'Autan</i>	Mme Carole GLEYZES , <i>Directrice des Affaires Financières au CH de Béziers</i>
Docteur Thierry DEBREUX , <i>PH, Urgentiste au CH de Cahors</i>	Docteur Laurent BEBIEN , <i>PH, Chef de pôle des urgences au CH du Bassin de Thau</i>
Docteur Alain PERET , <i>Président de CME au CH de Narbonne</i>	Docteur Josiane BOULARAN , <i>PH, Urgentiste au CHIC du Pays d'Autan</i>
Docteur Laurent ORTEGA , <i>Chef du service des urgences du CH de Perpignan</i>	Docteur François JACOB , <i>Président de CME du CH de Millau</i>

3b) Trois représentants de la Fédération de l'Hospitalisation Privée :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Pascal DELUBAC , <i>Directeur de la Clinique Saint Pierre</i>	M. Olivier CONSTANTIN , <i>Directeur de la Clinique du Parc</i>
M. Fabrice DERBIAS , <i>Directeur de la Clinique de l'Union</i>	M. Jean FABRE , <i>Directeur de la Clinique du Sidobre</i>
M. Nicolas DAUDE , <i>Directeur de la Clinique Saint Privat</i>	M. Guillaume BURDIN , <i>Directeur de la Clinique du Pont de Chaume</i>

3c) Un représentant de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Marc GAFFARD , <i>Directeur Territorial AESIO Santé Méditerranée</i>	Mme Cathy GARCIA , <i>Directrice de l'Hôpital Joseph Duguin</i>

3d) Trois représentants de SAMU Urgences de France :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Dr Romain GENRE GRANDPIERRE , PH, Chef de Service de Médecine d'Urgence, au CHU de Nîmes	Pr Mustapha SEBBANE , PU-PH du CHU de Montpellier
Pr Sandrine CHARPENTIER , PU-PH, Cheffe de pôle Urgences, au CHU de Toulouse	Pr Vincent BOUNES , PU-PH, Adjoint du chef de pôle urgences , au CHU de Toulouse
Dr. Jérôme ALEX , PH au CH de Carcassonne	Dr Hélène PIZZUT , Cheffe de Pôle Réanimation Urgences SAMU au CH de Montauban

3e) Un représentant de l'Association des Médecins Urgentistes de France :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Dr Frank BECKER , Délégué Régional AMUF Occitanie, PH CH Rodez	Dr Christophe MORAINÉ , Chef du Service de Médecine d'Urgence du CH de Castelnaudary

3f) Un représentant du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Dr Laurent DOUSSET , Médecin urgentiste à la Clinique des Cèdres	Dr. Lionel BERTRAND , Médecin urgentiste à la Clinique des Cèdres

3g) Deux représentants d'Association d'usagers et des familles spécialisés dans le domaine d'activités désignés par France Asso Santé :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. André GUINVARCH , Secrétaire Général de France Assos Santé Occitanie, Président de l'URAF Occitanie - Vice-Président de l'UDAF 82, RU UDAF du CODAMUPS du Tarn-et-Garonne, Vice-Président de CPAM, RU en CTS et RU en CPAM	M. Jean-Michel BRUEL , Président de France Assos Santé Occitanie
Mme Marina LABISCARRE , Chargée de mission à France Assos Santé Occitanie, Formation & Soins de proximité - coordination des parcours de soins	Mme Caroline CAUSSY , Coordinatrice régionale de France Assos Santé Occitanie

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2023-CCAR-SU-04 fixant la composition du Comité consultatif d'allocation des ressources section relative aux activités d'urgence d'Occitanie demeurent inchangées.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers au recueil des actes administratifs. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 4 :

Le Directeur Général Adjoint de l'ARS Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Agence Régional de Santé Occitanie.

Fait à Toulouse le 26/10/2023

Le Directeur Général de l'ARS OCCITANIE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'J' followed by a long horizontal stroke.

Didier JAFFRE